



Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
<https://www.lenouvelliste.ch/>

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 34'289
Parution: 6x/semaine

Page: 2
Surface: 197'537 mm²

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099

Référence: 78105552
Coupure Page: 1/7



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Guerre des mots à l'EMS Les Sources à Saxon



Les images montrées par Robson Rodult ont choqué la population valaisanne. SACHA BITTEL



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

PAR **CHRISTINE.SAVIOZ**
@LENOUVELLISTE.CH/

SANTÉ

Malgré de nombreuses menaces, Robson Roduit ne se laisse pas intimider et continue à dénoncer les maltraitances qu'il a constatées. De son côté, la direction générale de l'établissement affirme avoir fait sa propre enquête et n'avoir vu aucune maltraitance.

« Tout ce que je veux, c'est dénoncer les maltraitances. A aucun moment, je n'ai voulu attaquer l'entreprise. C'est aux résidents que je pense. » Robson Roduit, l'infirmier qui a témoigné de cas de maltraitances potentielles à l'EMS Les

Sources à Saxon, assume toujours ses dires. Malgré plusieurs menaces de mort et insultes anonymes qu'il reçoit depuis son passage à « Mise au point » il y a deux semaines. « On voudrait me faire taire, mais jamais je ne me tairai », lance-t-il sur un ton volontaire, en montrant les photos de blessures de résidents qu'il a prises lors de son passage au home saxonain entre le 6 avril dernier et le 7 juillet.

Depuis la diffusion de son témoignage, le canton est ébranlé. Au point qu'Esther Waeber-Kalbermatten a levé le secret de fonction de Robson Roduit et lancé une plainte pénale contre inconnu pour faire la lumière sur ces soupçons de maltraitance.

De leur côté, une trentaine de soignants sur 70 du home de Saxon ont écrit une lettre ouverte aux médias pour affirmer qu'aucune maltraitance n'existe dans l'établissement. « Ces affaires nous blessent », déclarent-ils.



J'ai trop peur pour mes enfants. Je ne veux pas qu'il leur arrive du mal.

SAMUEL
(PRÉNOM D'EMPRUNT). ANCIEN
INFIRMIER DU HOME DE SAXON

Tentative de décrédibiliser le témoin

De son côté, Robson Roduit a dévoilé des photos de résidents qui avaient des bleus, un œil au beurre noir ou encore un

épanchement de sang au tibia. Mais l'image choc, c'est celle d'un résident avec la tête en sang dans son lit. « Je ne l'ai pas inventée. J'ai même entendu dire que les photos étaient truquées. Je trouve triste que la seule défense des gens, c'est de m'accuser de mentir », regrette Robson Roduit.

Car, depuis son témoignage, certains anonymes suggèrent de « fouiller dans le passé du soignant ». « C'est une manière de me décrédibiliser. Mais regardez les copies de mon casier judiciaire et du casier judiciaire S (ndlr: demandé pour les personnes travaillant dans le social) », souligne l'infirmier en montrant les papiers en question datant de fin juillet



Je trouve triste que la seule défense des gens, c'est de m'accuser de mentir.

ROBSON RODUIT
INFIRMIER

2020 et vierges. Robson Roduit est le seul soignant à témoigner à visage découvert. Six autres professionnels de la santé, qui ont travaillé dans le home de Saxon, racontent, eux aussi, avoir vu des maltraitances, mais souhaitent rester anonymes. Par crainte de subir les mêmes menaces que l'infirmier témoin ou de ne plus jamais retrouver de travail. « J'ai trop peur pour mes enfants. Je ne veux pas qu'il leur arrive du mal », confie



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

par exemple Samuel (prénom d'emprunt), qui a travaillé deux ans et demi à Saxon et en est reparti très affecté. «J'y ai vu tellement de choses. Comme un résident qui est resté une heure sur les toilettes car le soignant qui s'en occupait était parti à la pause de midi et l'avait oublié.»

C'est le témoignage de Robson Roduit qui l'a incité à raconter sa mauvaise expérience.

«Quand je l'ai entendu à la télé, je me suis dit: «Ah, je ne suis pas le seul!» Je ne le connaissais pas du tout. Nous n'avons pas travaillé là en même temps», précise Samuel au bénéfice de vingt ans d'expérience dans les soins.

Tertianum a fait sa propre enquête

Du côté de la direction générale du groupe Tertianum, propriétaire du home de Saxon et de plusieurs EMS en Suisse, on réfute ces accusations. «Par principe, nous prenons ces questions très au sérieux et menons une politique claire de tolérance zéro dans le domaine de toute maltraitance éventuelle. Parmi nos 4700 employés, nous n'avons pas eu un seul cas de maltraitance jusqu'à présent», affirme Luca Stäger, CEO de Tertianum.

Il ajoute que dès qu'il a vu cette émission, «le même dimanche soir», il a mandaté ses spécialistes internes pour enquêter immédiatement sur les allégations. «Aujourd'hui, nous disposons d'un rapport intermédiaire de ces experts qui conclut clairement qu'il n'y a aucune forme de maltraitance. Accuser notre personnel infir-

mier de maltraitance sans disposer de preuves avérées, je le rejette amèrement. (...) Je condamne le fait que nos soignants soient publiquement mis au pilori sans preuve», souligne-t-il.

Bien avant les médias, Robson Roduit avait averti le Service de la protection des travailleurs de ce qu'il avait vu. «Mais cela n'a servi à rien.» Nous avons joint l'inspecteur du travail chargé de cette affaire, mais il ne donne pas d'information sur un dossier en cours. L'infirmière en santé publique, qui a également entendu Robson Roduit en



Aujourd'hui, nous disposons d'un rapport intermédiaire de ces experts qui conclut clairement qu'il n'y a aucune forme de maltraitance."

LUCA STÄGER
CEO DE TERTIANUM

même temps, n'a pas non plus répondu à nos appels.

De son côté, Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, a souligné au «Nouvelliste» la semaine dernière que l'infirmier n'avait montré qu'une photo à ces deux personnes. Il s'agissait de l'image montrant le résident avec la tête ensanglantée. «Je n'en reviens pas de cette réflexion de la conseillère d'Etat. C'est désolant», remarque Stéphane Riand, l'avocat de Robson Roduit. Qui ajoute avoir

transmis 21 images de maltraitance au Ministère public.

Le Département de la santé devrait présenter les résultats d'un audit ce vendredi au personnel du home. Une communication publique n'est pas certaine.

Menaces et agression

«Suicide-toi avec ta fille, sinon on l'emmène et on la tue.» Depuis la diffusion de son témoignage, Robson Roduit reçoit des menaces.

«Ce sont des appels anonymes ou des messages venant d'un profil Facebook avec un nom fictif», raconte-t-il.

L'infirmier dit aussi avoir été poussé contre un Molok la semaine dernière lui laissant une entaille au front. «J'ai été attaqué par derrière. Je n'ai pas vu qui était mon agresseur car, dans ma chute, j'ai perdu mes lunettes et je ne vois rien sans elles.»

Si la police cantonale ne se prononce pas sur l'affaire elle-même, elle note que les menaces sont une infraction qui se poursuit sur plainte.

«Lorsqu'un citoyen se dit victime de menaces, il conserve, réunit les preuves et se rend à la police. Une appréciation de la situation est réalisée au poste de gendarmerie. (...) Si l'auteur n'est pas identifié et que les menaces sont avérées et graves, la police peut procéder à une protection», explique Steve Léger, responsable communication.



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

La justice est en route

Plusieurs plaintes ont été déposées depuis le premier témoignage de Robson Roduit à la presse. Outre la plainte pénale du canton contre inconnu pour des actes éventuels de maltraitance qui date du 21 août, l'avocat de l'infirmier, Stéphane Riand, a déposé deux plaintes concernant son client au Ministère public: l'une pour atteinte à l'honneur et l'autre pour lésions corporelles simples. Robson Roduit devrait également être entendu par le médecin cantonal dans les dix jours. «J'ai fait la demande pour que je puisse lui parler directement et non par un témoignage écrit. J'attends sa réponse.»

Des soignantes réfutent tout

«Nous n'avons jamais vu de problème de maltraitements dans notre home. On ne comprend pas pourquoi il y a toutes ces accusations», lancent en chœur Stéphanie Mahdi, Amanda Montipietra et Héléne Montipietra, assistantes en soins et santé communautaire à l'EMS de Saxon depuis sa création. Toutes trois ont signé «la lettre ouverte», envoyée à la presse, d'une quarantaine d'employés – dont 29 soignants sur 70 – défendant la qualité de leurs soins envers les résidents. «Cette histoire salit notre travail et nous voulons que la vérité éclate: il n'y a aucune maltraitance dans l'EMS! Aucun résident ne s'est jamais fait taper. Nous ne pourrions pas nous regarder dans la glace, sinon», soulignent-elles. Pour elles, les cas de maltraitance relevés par exemple par l'infirmier Robson Roduit n'en sont pas. A l'image du résident qui a été retrouvé



Amanda Montipietra, Stéphanie Mahdi et Héléne Montipietra réfutent les maltraitements. HÉLOÏSE MARET



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

sur son lit, la tête en sang. «C'est une personne qui a des troubles autistiques avec une démence liée à l'âge. On suppose qu'elle est tombée. Dès que l'infirmière responsable d'unité l'a vue, elle a suivi le protocole interne et a appelé l'ambulance», explique Stéphanie Mahdi. Des propos qui ne concordent pas avec la version de Robson Roduit qui affirme avoir dû appeler lui-même l'ambulance car l'infirmière-chef de l'étage lui interdisait d'alerter les secours. «Mon avocat a déposé une demande officielle pour obtenir l'enregistrement de l'appel que j'ai fait au 144. Ainsi, on aura la preuve que c'est moi qui ai appelé», précise Robson Roduit. **«Les peaux se marquent facilement»** Concernant les bleus constatés sur des résidents, les soignantes réfutent également qu'ils sont dus à de la maltraitance. «Il faut savoir que les personnes âgées ont souvent des peaux qu'on

appelle «parchemin» qui se marquent très facilement. Il y a un suivi médical chaque semaine de toutes les blessures», explique Hélène Montipietra. Pour la photo montrant un épanchement de sang sur le tibia d'une résidente, là aussi, il ne résulte pas d'une maltraitance selon les trois soignantes. «C'est une dame qui est anticoagulée et se fait très régulièrement des blessures à cet endroit. Elle s'est peut-être blessée avec sa chaise roulante. Là encore, le protocole a été suivi; l'épanchement de sang a été suivi par le médecin. Aujourd'hui, la dame est guérie, mais cela prend du temps», ajoute Stéphanie Mahdi. Si aucune maltraitance n'a eu lieu dans l'EMS de Saxon, comment expliquer les menaces de mort envers l'infirmier qui s'est exprimé dans les médias? «Nous mettons en doute le fait qu'il y ait eu des menaces de mort», répond Stéphanie Mahdi. **CSA/GB**



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

La famille d'une résidente témoigne



Fabienne et Robert Musolla n'ont cessé d'envoyer des lettres recommandées à la direction du home pour se plaindre de dysfonctionnements. HÉLOÏSE MARET

«Pendant les quatre ans où ma maman était dans ce home, nous avons écrit régulièrement à la direction pour nous plaindre de problèmes», souligne Fabienne Musolla, d'Ardon. Avec son mari, elle a décidé de témoigner sur les dysfonctionnements constatés de 2015 à 2019, année du décès de sa maman à 93 ans. «Nous avons été choqués de lire que M. Crognaletti (directeur de Tertianum pour la Suisse latine) prétendait n'avoir jamais eu vent de plainte concernant le home de Saxon», ajoute Robert Musolla. Il montre alors les différentes lettres envoyées par courrier recommandé à la direction de l'EMS, toujours en copie à Nicolas Crognaletti, pour se plaindre notamment de négligences. «Maman restait parfois des heures dans son urine pendant la nuit. Une fois, je l'ai retrouvée avec des selles dans son pantalon; elle en avait jusqu'aux chevilles», confie Fabienne Musolla. Au niveau de l'hygiène aussi, les époux Musolla ont constaté des problèmes. «Maman avait un aspect négligé, elle n'était pas régulièrement changée et sentait mau-

vais, alors que c'était une personne très coquette avant. Laisser une résidente dans un tel état est de la maltraitance, car c'est une atteinte à la dignité», précise Fabienne Musolla. Le couple fait mention de plaintes de la résidente concernant deux aides-soignantes qui la brusquaient sous la douche. «Maman ne voulait plus qu'elles s'occupent d'elle. Nous en avons fait part à la cheffe», raconte Fabienne Musolla. La confrontation avec les soignantes concernées s'est révélée inutile. «Elles ont tout nié en bloc et nous ont fait passer pour des affabulateurs!» raconte Robert Musolla.

Des vols avérés Le couple a également relevé des vols récurrents de nombreux vêtements de marque, de chaussures, bijoux, etc. Si les époux Musolla n'ont pas déposé de plainte pénale, d'autres familles de résidents l'ont fait. Et la réalité des vols dans ce home de Saxon est incontestable. Une aide-soignante des Sources a en effet été condamnée par la justice valaisanne qui a pu prouver treize vols commis sur plus de

Le Nouvelliste



Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
<https://www.lenouvelliste.ch/>

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 34'289
Parution: 6x/semaine

Page: 2
Surface: 197'537 mm²

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099

Référence: 78105552
Coupure Page: 7/7



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

deux ans, entre les étés 2016 et 2018. Pas moins de neuf plaintes ont été déposées par des victimes ou leur famille, ainsi que par le home. L'employée a écopé en décembre dernier de 150 jours-amendes avec sursis pour s'être livrée à une véritable razzia dans les chambres de neuf pensionnaires. De nombreuses montres, des colliers, bagues et médaillons ont disparu, ainsi que de l'argent liquide.